

Le Travailleur du Lot-&-Garonne



Hebdomadaire de la fédération du Parti communiste français - 95^e année - 1,20

Sommaire

en bref p 2 et 3

Grève SNCF - Éducation nationale - Extrême-droite - Conseil national PCF

à mon avis p 3

actu p 4 à 6
Réforme territoriale - Budget - Fête de Feugarolles

locale p 7

Villeneuve-sur-Lot - Agen - Houeillès - Lévig-nac-de-Guyenne

culture p 8

Qui était Robert Phillipot?



Cheminots Solidaire du mouvement



Feugarolles Retour sur la fête

Budget L'austérité dicte sa loi



R. Girardi Défendre le conseil général



Ce dernier a organisé un rassemblement devant l'inspection académique le mercredi 18 juin 2014. ■

Indignation mal placée

« France à l'arrêt: les agents SNCF à l'emploi protégé bloquent ceux, qui ont besoin du train pour leur emploi et salaire. Injuste! ». C'est par ces mots que l'adjointe au maire d'Agen, Muriel Boulmier, a qualifié le mouvement de défense du service public mené par les cheminots. On pouvait attendre autre chose comme réflexion que cette vieille rengaine d'une élue, également présidente d'un bailleur social. Cette dernière n'est pas particulièrement connue pour son souci du service public, ni même pour la défense des salariés. On appelle cela l'indignation à géométrie variable. Ce qui est injuste, c'est la dégradation d'un service public qui devrait permettre l'accès de tous au transport collectif à des prix accessibles... Sur cette question, Muriel Boulmier est muette, elle préfère diviser les salariés. ■

Auxiliaire de vie Des réponses attendues

Alors que la fin de l'année approche, la direction de l'inspection académique n'a toujours aucune information sur les modalités de transformation des contrats des auxiliaires de vie scolaire (assistant éducation) en contrat à durée indéterminée. Les services sont toujours en attente de la parution du décret nécessaire pour valider les contrats de travail. Le nombre de contrats d'insertion attribué au Lot-et-Garonne n'est toujours pas connu et le renouvellement des contrats va s'effectuer dans la précipitation. Les premières victimes de cette situation seront les personnels qui se trouvent dans l'incertitude pour leur avenir, estime le syndicat SNUipp-47.

Pauvreté Nouvelles villes sélectionnées

Le Gouvernement a présenté cette semaine la nouvelle carte des zones prioritaires de la politique de la ville. Ont été retenues les zones où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11 250 euros par an, soit 60 % du revenu médian national (avec une pondération selon le niveau de vie dans l'agglomération). Quatre villes du département font leur entrée: Sainte-Livrade-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot, Mar-

mande, Tonneins. Même si ces entrées montrent que ces zones sont marquées par des difficultés sociales fortes, l'inscription dans les zones prioritaires doit permettre aux collectivités de disposer de moyens nouveaux. Les fonds du ministère de la Ville, un peu plus de 300 millions d'euros, ne représentent pas des sommes importantes mais, figurer sur la liste permet aussi de demander à entrer dans le programme de rénovation urbaine, doté, lui, de moyens financiers très importants. ■

Unis contre l'extrême droite

Dans une déclaration commune, trois syndicats de salariés, CGT, FSU et Solidaires, le syndicat étudiant, UNEF, et deux organisations lycéennes, UNL et FIDL, observent que « le résultat des élections européennes confirme la poussée de l'extrême droite, qui se nourrit de la désespérance sociale et du rejet des politiques des gouvernements successifs au service du patronat. » Désignant clairement le FN, ils

La députée interpellée

Les cheminots du Lot-et-Garonne ont interpellé l'attachée parlementaire de Madame la députée, en son absence. Les cheminots ont demandé le retrait du projet de réforme et la mise en place d'un nouveau texte qui valorise le service public, le développement du ferroviaire. Ils ont interpellé la députée sur la politique menée par le président Hollande et ses représentants

depuis deux ans en matière de service public et particulièrement du développement du ferroviaire. Les cheminots ont signalé que majoritairement, ceux-ci avaient souhaité la défaite du président sortant et la victoire de F. Hollande et que bon nombre d'entre eux avaient voté pour la députée, et que leur déception n'en était que plus grande. Les cheminots et les représentants de l'intersyndicale CGT et SUD-Rail ont validé la reconduction de la grève et le principe d'une rencontre avec la députée d'Agen. ■

Fralib

Une victoire qui montre que par la lutte, à la hauteur des enjeux, on ressort vainqueur. Après 1336 jours de lutte avec la CGT, les 76 salariés de Fralib Gémenos (thés, infusions l'Éléphant) obtiennent près de 20 millions d'euros du groupe Unilever et vont pouvoir créer leur coopérative ouvrière qu'ils appelleront « SCOP-TI ». Une incitation à ne jamais baisser les bras! Nous leur souhaitons un bel avenir auquel nous participerons en achetant leurs produits. ■

Marie-Renée Gérard

Les grévistes du Lot-et-Garonne s'adressent à la population

Grève à la SNCF: pourquoi?

Les transports ferroviaires appartiennent aux cheminots mais surtout aux usagers. Ce moyen de transport est un bien commun, nous voulons le défendre, notre lutte est la vôtre. Gouvernement et syndicats tirent un constat d'échec de la séparation en 1997 de la SNCF (opérateur historique) et de RFF (propriétaire du réseau), et décident donc de réformer le système ferroviaire français. Le projet de réforme du gouvernement prévoit la création de deux entreprises différentes: RFF devient « SNCF infra » et SNCF devient « SNCF mobilité ». Les deux entreprises deviennent une nouvelle entité nommée SNCF, cette dernière

chapoterait les deux autres entités et serait dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance. On passe donc de deux lignes hiérarchiques à trois! C'est donc une réunification qui est en fait un redécoupage. « La main droite ne sait plus ce que fait la main gauche, voir même travaille à défaire ce que fait la main gauche ». Ce que propose la CGT et SUD rail avec les cheminots: une SNCF réellement unifiée en intégrant RFF au sein de la SNCF, diminuant le nombre de décideur et donc améliorant le service rendu aux usagers. Dans le cadre du projet de loi sur l'ouverture à la concurrence des trains de voyageurs en 2019 avec

leur nouvelle proposition de convention collective, un conducteur de train pourrait donc finir une journée de travail à 4h30 du matin et reprendre à 13h00 pour une journée de 12h00 débauchant donc à 01h00 du matin avec une possible reprise du travail à 10h00! Soit deux journées en une! Et vous voyageur? Feriez-vous confiance à un conducteur qui vous achemine avec un tel rythme? Nous refusons que les intérêts du capitalisme mettent vos vies en danger.

Contrairement à ce que disent le gouvernement et certains médias nous ne sommes ni des preneurs d'otage ni des irresponsables, nous œuvrons pour votre intérêt. ■

**Syndicats CGT Cheminots 47
Sud-Rail 47**

estiment que « face à l'imposture sociale de cette mouvance politique, il est plus que jamais nécessaire de s'organiser syndicalement, construire les mobilisations, lutter en partant des revendications des salariés, faire progresser la démocratie et gagner de nouveaux droits et conquêtes sociales! ». La dimension européenne de leur combat est soulignée: « Nos organisations sont porteuses d'une vision progressiste qui dépasse le cadre de nos frontières et promeut une Europe solidaire et sociale, rompant avec le modèle

économique capita-iste. Nous travaillons à renforcer les liens entre organisations européennes, sous diverses formes, avec échanges, débats, actions coordonnées contre la montée des idées et des pratiques d'extrême droite. » Ils appellent « toutes les forces qui agissent pour la transformation sociale à se fédérer dans l'unité la plus large. Nous appelons à organiser les ripostes et défenses inter-syndicales. Nous continuerons ainsi à lutter pour que le vivre ensemble et l'égalité restent les valeurs qui animent notre société. » ■

conseil national du PCF Un Front du peuple

Un « Front du peuple »? C'est ce que préconise le PCF à l'issue de son conseil national qui se tenait les 14 et 15 juin. Les communistes ont appelé à la « construction d'un Front large, d'un Front du peuple » qui unirait « forces populaires, sociales et politiques ». « Pour reconstruire l'espoir à gauche et l'espoir pour la France, le conseil national du PCF a appelé à un immense effort politique pour rendre possible, d'ici à 2017, l'ouverture d'une perspective de gauche », écrit ce parti dans un relevé de décisions. Quatre axes de travail sont détaillés: « intensifier » l'activité du PCF « dans les luttes » (SNCF, intermittents, Alstom, réforme territoriale...), mener une « campagne politique dans la durée » sur plusieurs axes de « transformation sociale, pour reprendre l'offensive politique et idéologique », travailler sur le projet et le rassemblement et la construction politique. Le PCF prévoit de convoquer « une conférence nationale les 8 et 9 novembre pour faire un point d'étape des campagnes d'actions politiques, poursuivre le travail de projet, de rassemblement et prendre de nouvelles initiatives ». Quant au Front de gauche, le PCF entend, lui, « poursuivre le travail d'évaluation engagé pour déboucher sur sa relance appropriée » et propose « début septembre, une grande réunion d'un conseil national élargi du Front de gauche pour engager une vraie dynamique ». Les communistes entendent « travailler à faire du Front de gauche » « un animateur crucial de la construction de ce front large ». ■



Le Travailleur du Lot-et-Garonne

fondé par **Renaud JEAN**, premier député communiste de France
directrice de la publication: **Jacqueline Debord** - rédacteur en chef:
Nicolas Lucmarie - rédaction: **Michel Ceruti**, **Lysiane Chantre Edmond Coëdelo**, **Roger Dejean**, **Jean-Claude François**, **Marie-Renée Gérard**, **Daniel Heinrich**, **Monique Mirande**, **Guy Rauzières**, **Claude Vaccari**

édité et imprimé par **SARL Le Travailleur du Sud-Ouest**
18, rue Jules Ferry 47 006 Agen
Tél. **05 53 66 82 59** - Fax 05 53 47 61 01
letravailleur@orange.fr

CCP 1309 19X Bordeaux 2^e trimestre 2014 - ISSN 1627-2471 - CPPAP N° 0615 C 86962

à mon
avis

Pas ailleurs que dans la lutte

Vous n'entendez nulle part, pas plus que vous ne lirez les vrais motifs qui mobilisent aujourd'hui, cheminots, intermittents du spectacle, salariés en lutte... pas plus que vous connaîtrez les vrais objectifs cachés justifiant la réforme territoriale. Le leitmotiv avancé concernant les cheminots vise à répéter: la prise d'otage, le corporatisme, le statut, voire le désaccord avec la réunification SNCF/RF. Les intermittents eux sont accusés de profiter d'un système présumé avantageux. Enfin, la réforme territoriale viserait à éliminer le « mille-feuille » administratif, à s'attaquer au pré-carré des élus et à faire des économies astronomiques...

Ne nous laissons pas entraîner dans ce délire médiatique et politique. Derrière le combat des cheminots, des intermittents, de ceux qui s'opposent à la réforme territoriale telle qu'elle nous est présentée, il faut voir la volonté:

- de maintenir le service public ferroviaire, de développer les lignes intérieures, pas seulement le TGV, le fret pour répondre aux enjeux écologiques avec une réduction massive du transport routier, face à la concurrence internationale...
- de garantir la culture par des moyens, notamment pour tous ceux qui la font vivre et la développent, qu'ils soient artistes, techniciens, administrateurs...
- de sauvegarder la démocratie et les services publics de proximité, de conserver les centres de décision au plus près des citoyens.

Pour toutes ces raisons, le soutien aux cheminots, aux intermittents, aux salariés en lutte pour leur salaire, leurs conditions de vie et de travail... donne des perspectives. Il nous faut les nourrir par des combats réels qui ne peuvent qu'alimenter le rassemblement de tous ceux qui veulent un changement durable. C'est de ce côté-là, par ces luttes et ceux qui vont s'y engager que la France a de l'espoir, pas ailleurs! ■

Nicolas Lucmarie

Budget 2014 L'austérité dicte sa loi

Le projet de loi de finances rectificative pour 2014 a été présenté en conseil des ministres, le 11 juin 2014, le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, le 18 juin. Ces deux textes mettent en œuvre les premières mesures du pacte de responsabilité et de solidarité. Les parlementaires PCF/Front de gauche ne voteront pas ces textes.

Le gouvernement, conformément à ses engagements auprès de ses partenaires européens, maintient sa politique d'austérité et son objectif de réduire le déficit public à 3,8 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2014, puis 3 % fin 2015. Pour y parvenir, il a déjà planifié cinquante milliards d'euros d'économies d'ici à 2017 : 21 milliards financés par la protection sociale (dont 10 par l'assurance-maladie), 18 milliards par l'État et 11 milliards par les collectivités territoriales.

Toujours en vigueur, ces économies seront concentrées, presque pour moitié, sur 2015 (21 milliards), puis réparties entre 2016 (16 milliards) et 2017 (13 milliards). Mais le

déficit 2013 étant plus important que prévu (4,2 % du PIB), il faut, explique le ministre des Finances, encore plus d'économies.

Mesures pour les ménages

Au total, le montant des économies à réaliser pour 2014 s'élève à 4 milliards, qui s'ajoutent aux 15 milliards déjà inscrits dans la loi de finances pour 2014, votée à l'automne. Ce PLFR prévoit, également, une baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages modestes. Dès septembre, 3,7 millions de foyers en profiteront, dont 1,9 million sera totalement exonéré d'impôt sur le revenu. Cette mesure, d'un coût de 1,16 milliard d'euros,

doit être financée par les recettes des régularisations fiscales des détenteurs de comptes cachés à l'étranger. Un autre « geste » est concédé aux ménages : les salariés payés entre 1 et 1,3 SMIC verront leurs cotisations salariales baisser dès 2015, soit un gain d'environ 500 euros par an pour les temps pleins.

Entreprises gagnantes

La baisse drastique du coût du travail prend forme et les entreprises sont les premières gagnantes. Si la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, payée par les grandes entreprises, est prolongée jus-

qu'en 2016 (2,5 milliards d'euros), le texte prévoit un total de 5,5 milliards d'euros d'allègements de cotisation pour les entreprises en 2015 :

- moins 4,5 milliards d'euros entre la réduction des cotisations patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC et la suppression des cotisations de Sécurité sociale et d'allocation familiale pour les salaires au SMIC ;
- 1 milliard d'euros sur la contribution sociale de solidarité des sociétés, supprimée dès 2015 pour environ 200 000 entreprises de toutes tailles. ■



Réforme territoriale Le peuple doit être consulté

À l'initiative du président de la Région Aquitaine, Alain Rousset, une réunion commune des élus régionaux et des membres du CESER (conseil économique, social et environnemental régional) s'est tenue le 12 juin à Bordeaux. Le sujet était le projet de réforme territoriale, projet qui fait débat chez les élus politiques et dans la presse, qui, pour l'heure, se construit sans que l'ensemble des citoyens y soit associé.

En ouverture de cette réunion, (de voir le consensus droite-majorité PS) qu'une réforme

puisse enfin être discutée et a, par ailleurs, souligné les convergences qui peuvent exister entre différentes pensées politiques. Fidèle à ses engagements, le président a salué cet acte de décentralisation fort en demandant que les Régions aient la compétence réglementaire, c'est-à-dire la capacité d'édicter l'application des lois différentes selon les territoires. Il a également demandé quelles seront les ressources dont disposeront les Régions. Pour ce qui concerne l'avenir des conseillers généraux, cela

devrait pouvoir se régler d'ici à 2020. Les compétences supplémentaires qui seraient octroyées aux Régions seraient les infrastructures routières, le transport scolaire et interurbain, ainsi que la gestion des collèges. Sur ce dernier point, une incertitude semble exister puisque cela pourrait être géré soit par les agglomérations, soit par les intercommunalités. Autre sujet, non des moindres, la question de la fiscalité. Aujourd'hui, les ressources des Régions ne correspondent pas aux investissements auxquels

fête de Feugarolles

Aller vers un rassemblement populaire

La fête de Feugarolles 2014 est un bon cru. Placée sous le signe des deux « Jean », Ferrat et Jaurès, elle aura permis de faire le pont entre culture et politique. Rassemblés dans le parc Philippot, les communistes et sympathisants ont, deux jours durant, débattu, réfléchi, construit ensemble. Les jeunes communistes ont relayé l'exigence de la libération des prisonniers politiques palestiniens, celle de Marwan Barghout, notamment.

Jean Jaurès

Le débat du samedi, en présence de Jean-Paul Scot, a permis de mieux appréhender la personnalité

de Jaurès. Face aux hommages lisses, au ripolinage du personnage, l'universitaire est revenu sur le caractère profondément révolu-

tionnaire de Jaurès. Il a évoqué, plus précisément, la notion de « réformisme-révolutionnaire » en expliquant sa tentative pour faire la synthèse entre les partisans d'un changement par « petites pointes » avec les « partisans du grand soir ». Un débat qui reste profondément d'actualité.

Le rassemblement

Samedi matin, en présence de Charles Marziani, conseiller régional de Midi-Pyrénées, la question du rassemblement à gauche a été posée dans les conditions politiques actuelles: un Parti socialiste en crise, un Front de gauche qui (suite page 6)



Déclaration de Raymond Girardi, vice-président du conseil général et maire d'Argenton

« Je m'oppose à la suppression des conseils généraux. »

Le projet de réforme territoriale portant notamment sur la fusion des régions et la disparition des conseils généraux, arrive au moment où le pouvoir actuel rencontre des difficultés pour justifier ses orientations libérales. Face à la contestation de ses choix et au sentiment que les attentes populaires ne sont pas prises en compte, le président agite cette réforme comme un leurre pour détourner l'attention des citoyens. En surfant sur l'idée que les élus coûtent cher, qu'ils sont trop nombreux, le Gouvernement souhaite, en fait, supprimer ceux qui sont le plus proches des citoyens. Ces derniers sont certainement au regard du pouvoir national, trop sensibles, trop à l'écoute des préoccupations populaires et dépenseraient trop d'argent à leur service. Le Gouvernement explique que cette réforme doit permettre de faire des économies. Les estimations dans ce domaine sont tout à fait fantasmées: de 10 à 25 milliards. En procédant ainsi, le pouvoir laisse entendre que ce sont les élus qui coûtent cher, notamment les plus petits. Il s'agit

d'une tromperie. Supprimer des élus conduira à des économies de « bouts de chandelle » ou « d'effets d'annonce ». Les économies réelles se feront au détriment des services indispensables à la population, ceux dont les élus locaux ont la charge et qui ont une efficacité reconnue: aide aux communes, aux écoles, associations loi 1901, aux routes, action sociale, collège...

Présentée comme une nouvelle étape de la décentralisation, cette réforme cache, en réalité, une recentralisation des pouvoirs. Le « millefeuille » territorial, auquel prétend s'attaquer le Gouvernement n'est qu'alibi pour confisquer les pouvoirs locaux et éloigner les centres de décisions de nos concitoyens alors que ces derniers, principales victimes de la crise, sollicitent une proximité toujours plus importante avec leurs élus.

Je m'oppose radicalement à la suppression des conseils généraux et à la disparition des élus de proximité. ■

elles sont amenées à faire face.

Des échanges qui montrent un certain consensus

À l'écoute des diverses positions qui se sont exprimées, des convergences semblent effectivement exister. L'UMP et le MODEM ont dit leur satisfaction des orientations prises. Selon eux, aujourd'hui le « millefeuille », comme ils le baptisent, le nombre de collectivités, est un frein dans la compétitivité dans le paysage européen. Le regroupement serait source d'économies. Pour eux, reste posée la question de l'existence du conseil

général, surtout au regard de ses compétences actuelles. Mais cela peut être vite dépassé si un consensus se dégage. Et une des compétences est de formuler la proposition pour le moins surprenante que le social soit traité par la caisse de Sécurité sociale ou par les intercommunalités. Pour EELV, il faut aller encore plus loin, pour s'inscrire dans la construction d'une Europe fédérale. Et pourquoi ne pas envisager de grandes Régions avec les territoires voisins au-delà des frontières? Pour le Parti socialiste, des

éléments positifs sont contenus dans la réforme. Ainsi, le rôle des Régions est reconnu. Que la Région Aquitaine reste unie, pour eux c'est le bon périmètre. Mais certains d'entre eux ajoutent qu'avec la V^e République, on arrive au bout d'un système. Il y a nécessité, dans le débat actuel, de clarifier les moyens qui seraient donnés aux collectivités. D'autres socialistes observent, de scrutin en scrutin, que l'aménagement du territoire est un échec. Dans tous ces débats, les citoyens sont laissés pour compte. ■



(suite de la page 5)

n'atteint pas ses objectifs, une UMP au bord de l'implosion et un FN qui remporte plus de 24 % des suffrages aux dernières élections

européennes. Entre souhait de rupture avec une partie de la gauche dite « sociale-libérale » et volonté de s'adresser à l'ensemble de la gauche, les arguments se sont croisés dans une riche discussion. Le point essentiel, mis en évidence, est la nécessité d'aller vers les gens, les jeunes, les salariés avec le souci constant de bâtir un mouvement populaire conscient. La montée de l'extrême droite et le risque qu'elle fait peser sur l'avenir de la France sont revenus souvent, notamment chez les plus anciens, chez qui la mémoire de la montée du nazisme reste forte.

La réforme territoriale

Raymond Girardi, conseiller général, entouré d'Alain Baché, conseiller régional d'Aquitaine et de Charles Marziani a fait le point sur la réforme territoriale et sur les conséquences pour les territoires ruraux. Le texte prévoit, notamment: fusion des Régions (de 22 à 14), suppression des conseils généraux, renforcement des intercommunalités (seuil passé de 10000 à 20000 habitants). Les mesures d'économies envisagées toucheraient forcément les services aux personnes: action sociale, routes, aide aux communes, aide aux clubs... Une riposte contre ce texte doit être envisagée, la forme reste à trouver: référendum local, délibération des conseils municipaux...

Engagement militant

Cette année encore, en dépit des difficultés rencontrées avec, entre autres, le saccage des instal-

lations électriques, les militants ont donné beaucoup de temps et d'énergie pour permettre un accueil de qualité aux participants sur le parc. On les salue tous: plombiers, électriciens, monteurs, gardiens de nuit,

cuisiniers, militants qui ont tenu les stands (buvette, crêpes, tourin, restaurants, café, bouquinerie, caisse...). Feugarolles reste une fête où se manifeste la joie d'être ensemble, la fraternité, la convivialité. ■

Résultat tirage des vignettes

n° 863	un séjour en Corse
n° 706	un téléviseur
n° 434	un lecteur DVD
n° 2331	un week-end à la fête de l' Humanité Paris pour deux personnes
n° 2194	un week-end à la fête de l' Humanité Paris pour deux personnes
n° 900	un bon d'achat 50 €
n° 2805	un bon d'achat 50 €
n° 2247	un abonnement six mois au travailleur
n° 462	l'HD spécial Mandela
n° 2249	l'HD spécial Chili
n° 2462	l'HD spécial Crise
n° 2935	jambon
n° 374	un abonnement six mois au travailleur ■



La fête en chiffres

1 138,50 euros de livres vendues
dont **232** des éditions du **travailleur**
4 abonnements au **travailleur**
1 adhésion au PCF
1 080 vignettes de soutien diffusées

Félicitations à tous les militants, aux bâtisseurs du concret qui se sont impliqués de près ou de loin: diffusion, débats, stands, montage, démontage... Ils ont contribué à faire de la fête un grand rendez-vous politique au service du rassemblement pour un réel changement. ■

Les cotisations, une « charge »? et pourquoi pas les dividendes?

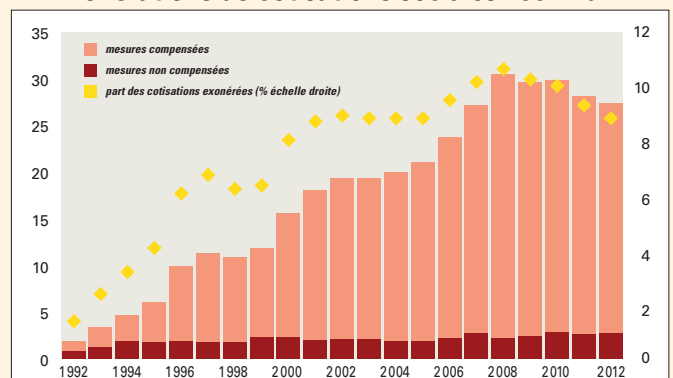
suite

Les mesures d'exonérations initiées en 1993 sont l'une des principales modalités de la baisse des cotisations sociale. Ces exonérations représentent aujourd'hui près de 25 milliards d'euros, dont la majeure partie (90 %) est compensée auprès

de la Sécurité sociale, ce qui représente donc une charge de 22 milliards d'euros pour le budget de l'État (graphique 2). La période de crise conduit à un recul des exonérations qui s'explique notamment par le fait que les emplois supprimés

sont ceux dont les salaires proportionnellement plus bénéficiaient d'exonérations importantes. ■

Exonérations de cotisations sociales 1992-2012



Source: ACOSS

Agen

Niveler par le bas

Nous l'évoquions la semaine dernière, les personnels de la ville d'Agén se sont mobilisés contre la volonté du maire de revenir sur l'organisation du temps de travail, notamment sur le protocole d'accord de 2001. La CGT territoriale dénonce la volonté du maire de supprimer des jours de réduction du temps de travail alors que la pression au travail explose (nombre d'arrêts de travail en hausse). Elle s'inquiète également des projets de mutualisation. Le maire estime que le protocole dérogatoire qui permet de faire 1568 ou 1575 heures suivant les services à la mairie d'Agén n'est pas compatible avec les

Houeillès

Commémoration

Le comité du souvenir de la Résistance et des combats de 1944 dans la région de Houeillès, l'amicale du bataillon Arthur et l'ANACR, le comité départemental du 70^e anniversaire de la Libération organisent la commémoration du 70^e anniversaire des victimes civiles et résistantes des événements tragiques de 1944, samedi 21 juin à partir de 10h30. Sera également commémoré, le 69^e anniversaire de la libération des camps de concentration sans conditions des troupes nazies.

- 10h30 - rassemblement devant la mairie
- 10h45 - dépôt de gerbe au monument aux morts de Houeillès

règlements de l'Agglomération agénaise. Il propose de revenir sur cet acquis en nivelant le droit des salariés par le bas dès le 1^{er} juillet. La perte sèche serait de cinq jours de congés pour les salariés. Cette question sera examinée lors d'une réunion paritaire le 23 juin. ■

- 11h00 - défilé pour se rendre au mémorial Jean Moulin
- 11h45 - dépôt de gerbe au mémorial Jean Moulin. ■

Villeneuve-sur-Lot

Solidarité intermittents

Bernard Lubat qui devait se produire à Villeneuve-sur-Lot dans le cadre du festival Arts et Citoyens a annulé sa représentation. Il s'est déclaré solidaire avec les intermittents du spectacle (techniciens, administratifs, artistes). Pour sa part, le PCF demande au Gouvernement de ne pas ratifier l'accord sur l'assurance chômage du 22 mars dernier. En dépit de l'opposition des deux syndicats majoritaires (CGT-CGC), cet accord devrait entrer en application dès le 1^{er} juillet prochain. Il précise qu'il s'agit « d'un véritable déni de démocratie sous la pression du patronat et d'un passage en force ». Le PCF a renouvelé sa solidarité avec les intermittents en lutte dont il soutiendra toutes les actions. ■

Lévig-nac-de-Guyenne

Village solidaire, sinistre Barèges

Une soirée festive et gourmande, préparée par les organisateurs de l'opération « *Sinistre Barèges* », a eu lieu dans la salle des fêtes de Lévig-nac-de-Guyenne, samedi 14 juin, pour remercier les donateurs et les agriculteurs qui se sont investis dans cette opération, d'aide aux éleveurs sinistrés. A cette occasion, Marie-Renée Gérard a interrogé le maire de la commune, Jean-Paul Berry, sur cette initiative. **Vous représentez les organisateurs de cette soirée, qui sont-ils ?**

Je représente le président de la CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) et tous les agriculteurs qui ont bien voulu participer à cette opération de solidarité et, bien sûr, la population qui s'est mobilisée.

Pierre Camani et Raymond Girardi étaient présents car le conseil général a participé à cette opération. D'autres aides institutionnelles ont-elles été apportées ?

Pas que je sache. Je voudrais d'abord préciser que la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne ne nous a pas soutenus; en revanche, celle des Hautes-Pyrénées l'a fait. Des opérations ponctuelles ont également été préparées par des organisations et des élus de notre pays, choqués par cette catastrophe.

Les Hautes-Pyrénées ont été sinistré à plusieurs reprises: en octobre 2012, en février 2013 puis en juin 2013 où les ravages ont été particulièrement dévastateurs puisque la région a été classée en zone de catastrophe naturelle. Comment est née, dans notre village, l'opération « sinistre Barèges » ?

Un Lévig-nacais qui s'adonne au plaisir de la pêche dans cette région a été ébranlé de constater tous ces dégâts et les énormes difficultés des éleveurs à faire face à tous les dommages subis (perte de fourrage pour l'hiver entre autre). Il m'en a informé et j'ai immédiatement contacté des agriculteurs du territoire pour déterminer quelle aide nous pouvions apporter. Le maire de Barèges a été notre interlocuteur. Une solidarité directe s'est tissée entre les agriculteurs du secteur de Lévig-nac et les éleveurs de Barèges: 200 tonnes de foin et de paille ont été reconditionnées pour pouvoir être transportés par camion dans la cour des éleveurs (10 camions). Ceci a permis de nourrir des centaines de bêtes (ovins, caprins et bovins). Pour le transport, nous avons fait appel à la générosité de la population en lui demandant d'adresser leurs dons au Trésor public. Des dons sont arrivés de départements voisins du nôtre. Tout a été fait dans la plus grande transparence.

Les éleveurs et Monsieur le maire de Barèges, présents samedi, vous ont tous remerciés chaleureusement et ont été

sensibles aux gestes de solidarité de la population et du conseil général de Lot-et-Garonne qui leur a offert ce cadeau. Le mérite vous en revient. Cette action aura-t-elle une suite ?

Oui, des relations humaines se sont tissées dans cette démarche de solidarité et nous avons voulu y associer tous ceux qui ont apporté leur soutien. Maintenant, nous réfléchissons déjà à impliquer les enfants et les adolescents dans des échanges. Ils ne pourraient qu'être bénéfiques sur tous les plans et d'abord sur le plan humain. Ainsi, des liens amicaux perdureront entre nos deux villes, nos deux contrées.

Je vous remercie Monsieur le maire d'avoir bien voulu répondre aux questions du journal et de vous dire que je suis fière d'habiter dans un village dans lequel la solidarité n'est pas un vain mot. ■



Qui était Robert Philippot?



Robert Philippot fut l'initiateur de la fête départementale du PCF à Feugarolles, qui a toujours eu lieu depuis la Libération. Nous faisons un retour sur son parcours : extraits d'un article historique de Claudine Cardon-Hamet.

Il est né le 14 mars 1889 à Castet-en-Dorthe. Après de courtes études à l'école communale de Castets, il y devient garçon de café. Il effectue son service militaire dans la région de Chamonix, en forteresse. Il s'engage le 30 mars 1908 dans le 9^e régiment d'infanterie alors en garnison à Marmande, comme soldat musicien. Envoyé en Algérie (avec le 28^e génie), puis affecté au Mont-Valérien, il est libéré le 1^{er} mars 1913. Après sa démobilisation Robert Philippot est postier ambulant, puis facteur rural à Feugarolles. Le 16 octobre 1913, âgé 24 ans il se marie à Saint-Laurent avec Jeanne Clarens, tailleur de robes âgée de 23 ans. Le couple aura deux filles et un garçon. Robert Philippot est alors pour l'état civil « employé à la compagnie des vapeurs de Toulouse ». Pendant la guerre 14/18, il est mobilisé dans l'armée d'Orient le 1^{er} août 1914, et participe à la campagne de Salonique. Il ne retrouve la vie civile que le 1^{er} juin 1919 et redevient facteur à Saint-Laurent.

L'engagement syndical et politique

Le 7 mars 1920, l'assemblée générale de la section syndicale des employés PTT du Lot-et-Garonne le délègue au congrès national fédéral. Aussitôt après le congrès de Tours, en décembre 1920, il adhère au parti communiste. Il devient secrétaire de rayon à Saint-Laurent puis membre du comité fédéral. Ses qualités d'orateur, habilement utilisées dans les réunions publiques, ne manquèrent pas d'inquiéter la préfecture et l'administration qui tentèrent de l'éloigner d'un département sensible à la propagande communiste. Admis à l'examen de facteur receveur, il venait d'être affecté au bureau de Feugarolles quand commença « l'affaire Philippot ». Le Maître la relate longuement : du conseil de discipline à la sanction administrative (changement de résidence sans diminution de traitement), il est muté au Havre, le 16 juillet 1923. Après avoir quitté le département, en novembre 1923, il prend un congé illimité et revient à Saint-Laurent où il s'associe à un marchand de porcs.

À son retour, il devient secrétaire de la fédération communiste (le 18 novembre 1923) jusqu'au congrès du 28 décembre 1924. Par la suite, il assure le secrétariat du rayon du Lot-et-Garonne de 1931 à 1934.

Le combat politique

Il est candidat à toutes les élections législatives, cantonales et municipales de l'entre-deux-guerres. **Il devient conseiller général du canton de Port-Sainte-Marie, en octobre 1934 et conseiller municipal en mai suivant.** Il fonde le club de basket « l'Émulation sportive » (le Basket Club Portais Lorentais actuel). En 1935, il est désigné comme secrétaire de la fédération départementale des élus du Front populaire. **En 1936, il gagne l'élection triangulaire législative.** Député, il participe aux commissions des PTT, de la marine marchande et des boissons.

L'arrestation

Robert Philippot est arrêté le 8 octobre 1939, pour constitution du « groupe ouvrier et paysan français » dont il démissionne le 16 janvier 1940, puis est laissé en liberté provisoire pour raisons de santé. Mais il est arrêté à nouveau en janvier 1940. Il est déchu de son mandat de député le 20 janvier 1940 (la commission parlementaire chargée d'étudier les cas de déchéance, date de février 1940 seulement sa démission). Lors du procès des députés communistes, en mars-avril 1940, Philippot refusa de s'associer à la déclaration de Billoux. Son attitude doit être mise en parallèle avec celle de l'autre député du Lot-et-Garonne, Renaud Jean. Il est jugé le 3 avril 1940 avec 43 autres députés communistes par le 3^e tribunal militaire de Paris, présidé par le colonel Caffajoli. Il est condamné à quatre ans de prison avec sursis, 4000 francs d'amende, et cinq ans de privation de ses droits civiques et politiques. Le 30 avril 1940, il est interné au Fort de la Pierre Levée à l'île d'Yeu, avec 281 autres élus et militants communistes. Les conditions de détention sont très dures (manque d'hygiène et de soins). Le député-maire de Nantes, Auguste Pageot, leur porte-

parole, s'émeut de leur état de santé en ces termes auprès du président de la Chambre et au préfet : « Il signale en particulier l'état dans lequel se trouve Robert Philippot, député du Lot-et-Garonne, et demande pour lui un réaménagement de ses conditions d'internement ». Dans l'enquête qui a suivi autour de l'état de santé de Philippot, le rapport médical est sommaire et conclut que « le séjour du dénommé Philippot se déroule à l'île d'Yeu dans des conditions qui semblent favorables » ! Ce rapport médical sert à justifier l'internement de Philippot qui souffre d'une grave maladie. Il a perdu douze kilos dans les premières semaines de sa détention. Les internés continuent à renforcer leurs relations avec les soldats français. Cette situation inquiète les autorités françaises. Le 17 août 1940, la police allemande se rend à l'île d'Yeu. Elle procède à un tri parmi les internés et, le même jour elle conduit en voitures cellulaires quinze internés, députés, conseillers généraux, maires et responsables syndicaux, à la prison de la Santé, à Paris. Robert Philippot est parmi eux. Puis, il est interné le 11 octobre 1940 au camp de « séjour surveillé » d'Aincourt, ouvert spécialement, en octobre 1940, pour y enfermer les communistes arrêtés par le gouvernement de Vichy. Il est transféré le 4 décembre 1940 à la prison de Fontevraud, puis à la centrale de Clairvaux, le 20 janvier 1941 et ensuite au camp de Rouillé. Il est remis aux autorités allemandes à leur demande.

Celles-ci l'internent au camp de Royallieu à Compiègne.

La déportation

Robert Philippot est déporté à Auschwitz dans le convoi du 6 juillet 1942, dit des « 45 000 ». Ce convoi d'otages composé, pour l'essentiel, d'un millier de communistes (responsables politiques du parti et syndicalistes de la CGT) et d'une cinquantaine d'otages juifs (1 170 hommes au moment de leur enregistrement à Auschwitz) faisait partie des mesures de représailles allemandes destinées à combattre, en France, les « judéo-bolcheviks » responsables, aux yeux de Hitler, des actions armées organisées par le parti communiste clandestin contre des officiers et des soldats de la Wehrmacht, à partir d'août 1941. Son numéro d'immatriculation à Auschwitz n'est pas connu.

L'avis officiel de son décès a été daté dans un premier temps par le bureau d'état civil du ministère des Anciens combattants, au 21 février 1942, à Nordhausen.

Nous savons désormais par le « Death Books from Auschwitz », que Robert Philippot est mort à Auschwitz le 25 août 1942, d'après son certificat de décès établi au camp pour le registre d'état civil de la municipalité d'Auschwitz, période confirmée par un rescapé du convoi. Sa déportation « vers l'Est » a été annoncée à la BBC par Fernand Grenier, le 27 avril 1943. **Il a été déclaré « Mort pour la France » (24 août 1946).**

